

**Direction : Prévention et Sécurité**

**Prévention et Sécurité**

**REF : PREVSECU2009034**

**Signataire : AP/SS**

**OBJET : Transformation du CCAA (Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie) en CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et Prévention en Addictologie)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 instaurant la création des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA),

Vu l'article 48 de la loi de financement de la sécurité sociale 2007 fixant son cadre financier,

Vu le décret du 14 mai 2007 fixant les missions obligatoires et facultatives des CSAPA,

Vu le décret du 24 janvier 2008 complétant le décret précité,

Vu la circulaire du 28 février 2009 explicitant les missions des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les modalités de leur mise en place,

Vu les articles L313-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles prévoyant la procédure d'autorisation en vue de la création des CSAPA et notamment la consultation du Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS)

Considérant la fusion des cadres juridiques des centres spécialisés de soins aux toxicomanes (CSST) et des centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA) créant les CSAPA,

Considérant l'avancée de la demande de création du CSAPA et la consultation pour avis imminente du Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS)

A l'unanimité.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**PREND ACTE** de la transformation du Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie (CCAA) en Centre de Soins, d'Accompagnement et Prévention en Addictologie (CSAPA)

**DEMANDE** la création au sein de la CSAPA d'une consultation tabacologie et la présence d'un(e) psychologue à temps plein.

Le Maire